



Communiqué de presse

Rennes, le 12/11/2018

Convention de site : le CNRS et 7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche définissent une politique scientifique concertée pour Rennes.

Le CNRS et sept établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site signent ce 12 novembre sur le campus de Beaulieu une convention pour le développement de la recherche, de l'innovation et de la valorisation à Rennes. Les présidents des universités de Rennes 1, Rennes 2, de l'ENS Rennes et les directeurs de l'EHESP, l'ENSCR, l'INSA Rennes et Sciences Po Rennes signent avec Antoine Petit, président-directeur général du CNRS, une convention qui formalise pour 5 ans leurs engagements et objectifs dans le cadre d'une politique scientifique concertée.

Avec cette convention, les établissements de Rennes engagés dans un processus de rapprochement au sein du projet d'Université de Rennes (UNIR) et le CNRS renforcent leur partenariat dans les 30 laboratoires dont ils partagent la tutelle (pilotage scientifique et gestion). Ces unités mixtes de recherche, rassemblant plus de 1100 chercheurs et enseignant-chercheurs, 1800 doctorants et plus de 400 personnels administratifs et techniques au service de la recherche, travaillent dans les domaines de la chimie et la physique, la biologie et la santé, l'environnement, l'ingénierie, les mathématiques, l'informatique ainsi que les sciences humaines et sociales.

L'ambition de cette convention est aussi de promouvoir la mise en place de projets interdisciplinaires originaux et de développer des coopérations européennes et internationales structurantes. Elle vise également à conforter une politique d'équipements et de plateformes technologiques de haut niveau.

La convention prévoit notamment : l'harmonisation et la concertation en matière d'affectation des ressources ; le soutien aux procédures permettant aux enseignants-chercheurs de se consacrer plus intensément à leur activité de recherche sur des périodes déterminées (congrés thématiques, accueil en délégation) ; l'action concertée en matière de formation à et par la recherche (doctorat notamment) ; l'utilisation d'une signature unique des publications scientifiques issues des laboratoires communs afin de donner une meilleure visibilité aux recherches et établissements rennais ; enfin, la définition des principes généraux acceptés par tous pour la gestion de l'activité contractuelle et la valorisation des travaux de recherche.

Avec ce partenariat renforcé, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche rennais et le CNRS souhaitent plus que jamais positionner le site de Rennes en tant que territoire internationalement reconnu et attractif sur le plan de la recherche et de l'innovation.

Contact presse :

CNRS : Valérie Deborde – valerie.deborde@dr17.cnrs.fr 02 99 28 68 81 / 06 70 20 73 23

Etablissements UNIR : François Berthet – francois.berthet@univ-rennes1.fr 02 23 23 36 69 / 06 87 84 21 96